



Assemblée générale

Distr. générale
5 septembre 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-troisième session

Point 117 f) de l'ordre du jour provisoire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Lettre datée du 20 août 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de la présidence de la Communauté des pays de langue portugaise, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la version anglaise de la déclaration finale de la septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise, qui s'est tenue à Lisbonne les 24 et 25 juillet 2008 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, au titre du point 117 f) de l'ordre du jour provisoire, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise ».

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Jorge Lobo de Mesquita

* A/63/150 et Corr.1.



**Annexe à la lettre datée du 20 août 2008 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Chargé
d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement
de la Communauté des pays de langue portugaise
Lisbonne, le 25 juillet 2008**

Déclaration de Lisbonne

1. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Portugal, de Sao Tomé-et-Principe et du Timor-Leste ainsi que le Ministre mozambicain des affaires étrangères et de la coopération se sont réunis à l'occasion de la septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Comunidade dos Países de Língua Portuguesa [Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)], à Lisbonne, le 25 juillet 2008;
2. Ils ont élu S. E. M. Aníbal Cavaco Silva, Président de la République du Portugal, aux fonctions de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CPLP pour les deux années à venir;
3. Ils ont pris note avec satisfaction des mesures adoptées et des actions entreprises depuis la sixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CPLP, tenue le 17 juillet 2006 à Bissau, pour soutenir la Communauté et réaliser ses objectifs;
4. Ils ont adopté une déclaration sur le thème de la Conférence, « Le portugais : un héritage commun, un avenir collectif », et ont souligné l'importance du dialogue au niveau de la CPLP pour la poursuite de politiques linguistiques visant à diffuser et à appuyer le portugais au plan international, en les adaptant à la situation de chaque État membre;
5. Ils ont renouvelé leur attachement à la démocratie, à l'état de droit, aux droits de l'homme et à la justice sociale, conditions préalables à la paix et à la sécurité qui sont elles-mêmes nécessaires au développement des États membres de la CPLP;
6. Dans le cadre du dialogue politique et diplomatique, ils ont souligné les points ci-après :
 - i) La nécessité pour la CPLP de continuer à mener une action stratégique pour valoriser son image internationale, en la renforçant par :
 - Le resserrement des relations avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées au moyen, par exemple, du Protocole de coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Accord de coopération avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - L'établissement de partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales auxquelles appartiennent les États membres, le Mémorandum

d'accord que la CPLP a signé avec la Commission européenne en étant un bon exemple.

Dans cette perspective, des mémorandums d'accord seront conclus avec l'Union africaine (UA), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le Conseil de l'Europe, la Communauté des démocraties et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);

ii) La performance des Groupes de la CPLP dans les forums internationaux ainsi que dans les capitales des États membres et de pays tiers, dans des domaines d'intérêt commun; à cet égard, les participants à la Conférence ont invité ces groupes au dialogue car ils considèrent que c'est un moyen capital de renforcer la performance de la CPLP et, partant, de contribuer à son prestige et au sentiment d'appartenance à la Communauté.

À cet égard, ils ont rappelé aux Groupes de la CPLP la nécessité urgente de tenir des réunions régulières, d'établir des rapports sur leurs réunions et de les transmettre au secrétariat exécutif, comme le prescrit la résolution adoptée à l'occasion de la dixième Réunion ordinaire du Conseil des ministres de la CPLP, tenue à Luanda en juillet 2005, pour assurer de bons échanges d'informations, améliorer le contenu de leurs travaux et mieux poursuivre la réalisation des objectifs de la Communauté;

iii) Le suivi régulier de la situation nationale dans les États membres, en particulier en Guinée-Bissau et au Timor-Leste, en aidant à identifier les problèmes et à y remédier et en cherchant des solutions pour prévenir les conflits, notamment par le renforcement du dialogue entre les autorités nationales et par la consolidation des institutions;

iv) La participation de la CPLP, en sa qualité de membre fondateur, aux activités du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, dont la mission se fonde sur une réforme de quatre secteurs – politique, socioéconomique, diplomatique et de sécurité –, dans le cadre de l'assistance fournie à la Guinée-Bissau;

v) L'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix par le Conseil de sécurité de l'ONU, grâce à quoi le secrétariat exécutif et tous les États membres de la CPLP sont devenus membres de la formation Guinée-Bissau. À ce propos, les participants à la Conférence ont souligné qu'il fallait renforcer la stabilité politique et les capacités institutionnelles et trouver de toute urgence des solutions pour répondre aux besoins les plus pressants de la population;

vi) La Conférence internationale sur le trafic des drogues en Guinée-Bissau, tenue à Lisbonne en décembre 2007, qui a eu le mérite d'appeler l'attention sur la nécessité d'aider le pays à lutter contre le trafic des drogues, notamment par la fourniture d'une assistance technique pour assurer le contrôle national de ses frontières et de ses eaux territoriales et par le renforcement des institutions judiciaires et des organes chargés de l'application des lois;

vii) La décision de créer une représentation permanente à Dili, dont l'objectif principal est de promouvoir le dialogue politique et diplomatique aux niveaux national et régional et les initiatives contribuant à consolider l'état de droit et le respect des droits de l'homme, dans le cadre des principes consacrés dans les statuts

de la Communauté. De cette manière, la CPLP renforcera aussi sa présence dans le pays ainsi que dans la région et donnera forme à la coopération entre le Timor-Leste et l'Organisation;

viii) Le déploiement de missions d'observation de la CPLP pour les élections, notamment pour les élections présidentielles et législatives au Timor-Leste; les participants à la Conférence ont exprimé à cette occasion leur satisfaction d'y voir la participation de magistrats et de parlementaires des États membres.

Ils ont également félicité les autorités du pays d'avoir pu organiser ces élections et ont loué le comportement civique et le mode de vie démocratique de la population;

ix) Les élections prévues pour la fin de l'année dans trois États membres de la CPLP : Angola (septembre), Guinée-Bissau (novembre) et Mozambique (novembre).

Vu le renforcement actuel par l'Angola de son influence politique et économique en Afrique australe, les futures élections législatives revêtent une importance politique non seulement pour le pays mais aussi pour la Communauté.

Les élections législatives en Guinée-Bissau devront marquer un tournant dans la stabilité et l'avenir politique et institutionnel du pays; elles entameront un cycle qui culminera en 2010 avec les élections présidentielles avant d'aboutir aux élections locales.

Les élections locales prévues au Mozambique, dans la mesure où elles institutionnalisent les autorités locales, constituent une étape importante dans le processus de la décentralisation politique et administrative et dans le renforcement de la démocratisation du pays;

x) Les élections présidentielles et législatives au Timor-Leste (avril, mai et juin 2007) et les élections locales au Cap-Vert (mai 2008), qui témoignent de la consolidation des institutions démocratiques dans les États membres de la CPLP;

xi) La nécessité de réformer et de revitaliser le système des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, pour mieux adapter sa représentation aux nouvelles réalités internationales. Rappelant le communiqué final de la deuxième réunion du Conseil des ministres (San Salvador, 1997), la Déclaration de Sao Tomé (2004) et la Déclaration de Bissau (2006), les participants à la Conférence ont renouvelé leur soutien à la candidature du Brésil comme futur membre permanent du Conseil de sécurité.

Toujours à propos du Conseil de sécurité de l'ONU, ils ont réaffirmé la disposition du Plan d'action pour l'avenir de la CPLP, adopté à Coimbra en juillet 2003, selon laquelle les États membres devraient s'impliquer davantage dans les activités dudit Conseil, et ont renouvelé l'appui de la Communauté à la candidature du Portugal pour le mandat 2011-2012.

Ils ont également rappelé que les États membres de la CPLP devaient suivre de près la sortie du Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés et appuyer les mesures de transition prises à cet égard dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres forums internationaux;

xii) Les candidatures ci-après, appuyées par la CPLP dans le cadre du système des Nations Unies : le Brésil est candidat au Conseil de sécurité pour la

période biennale 2010-2011, de même que le Portugal pour la période biennale 2011-2012; la candidature du professeur brésilien António Augusto Cançado Trindade au collège de juges de la Cour internationale de Justice pour le mandat 2009-2018, les élections à ce poste étant prévues pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale; et les candidatures brésilienne et portugaise en juillet 2008 pour un siège au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, M^{mes} Silvia Pimentel et Maria Regina Tavares da Silva ayant annoncé respectivement leur candidature à une réélection.

Les participants à la Conférence se sont déclarés satisfaits de l'élection, en juin 2008, du professeur Vicente Marotta Rangel (Brésil) et de l'Ambassadeur José Luis de Jesus (Cap-Vert) au collège des juges du Tribunal international du droit de la mer;

xiii) La nomination par le Secrétaire général de l'ONU de S. E. M. Jorge Sampaio, ancien Président de la République portugaise et Ambassadeur itinérant de la CPLP, aux fonctions de Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations; et de S. E. M. Joaquin Alberto Chissano, ancien Président de la République du Mozambique et Ambassadeur itinérant de la CPLP, aux fonctions d'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU dans le nord de l'Ouganda;

xiv) L'annonce de nouvelles candidatures au statut d'observateur associé à la CPLP, compte tenu des avantages et des synergies que l'Organisation peut en retirer dans la mesure où ce fait de rapprocher de la Communauté des pays qui ne sont pas de langue portugaise ne peut que rehausser son prestige et la renforcer aux plans politique et économique;

xv) La nécessité de donner aussi à la Guinée équatoriale le statut de membre observateur associé à la CPLP, en privilégiant la diffusion et l'enseignement de la langue portugaise dans le pays et en favorisant des relations économiques et commerciales bilatérales, concrétisant ainsi la volonté politique d'appuyer l'intégration du pays dans la Communauté;

xvi) L'intérêt de rapprocher la République de Maurice, processus qui implique l'élaboration d'une stratégie pour mettre en œuvre son statut d'observateur associé à la CPLP, en particulier par la diffusion et l'enseignement de la langue portugaise et par le renforcement des relations économiques et commerciales entre les États membres et l'île Maurice;

xvii) L'importance d'accorder le statut d'observateur associé à la République du Sénégal, qui jouit actuellement des droits conférés par les statuts de l'Organisation;

xviii) La création d'une assemblée parlementaire de la CPLP et, dans ce contexte, les participants à la Conférence ont invité instamment les parlements nationaux des États membres à donner forme à cet organe communautaire qui contribuera considérablement à renforcer la performance de la CPLP, donnant ainsi plus de visibilité et de prestige à la Communauté;

xix) La signature de l'Accord de protection consulaire au sein des pays de la CPLP, en ayant conscience de l'importance de la coopération dans ce domaine pour le développement de relations privilégiées; et des avantages que les citoyens peuvent retirer, soit de la généralisation et de l'harmonisation des dispositions des

accords déjà en vigueur dans ce domaine, soit de leur applicabilité à tous les États membres.

xx) Le droit international humanitaire (DIH), élément essentiel de la vie internationale contemporaine et facteur important pour l'édification d'un monde plus juste et plus pacifique. À cet égard, et conformément à la déclaration constitutive de la CPLP, ils ont fait de l'application de ce droit dans les États membres une priorité politique pour la Communauté et préconisé l'intensification des efforts de ratification ou d'adhésion visant les instruments de ce droit; la répression de ses violations graves dans la législation interne des États membres; et la poursuite des efforts visant à créer des commissions nationales pour les droits de l'homme en vue d'appliquer ce droit dans les États membres;

7. Ils attendaient avec intérêt la Conférence, en novembre prochain à Brasilia, des cours constitutionnelles des pays de langue portugaise, instance importante où comparer les expériences en vue d'améliorer et de renforcer la magistrature de ces pays, notamment s'agissant des contrôles de constitutionnalité;

8. Ils se sont déclarés satisfaits de la réorganisation en cours du secrétariat exécutif de la CPLP et ont décidé qu'elle doit se poursuivre pour renforcer les moyens techniques nécessaires aux communications entre la présidence du Conseil des ministres et les autres organes de la CPLP;

9. Ils ont pris note du document de travail portant sur une coopération nouvelle avec la CPLP : vision stratégique de coopération après Bissau, et ont invité les autres organes de la CPLP à continuer de réfléchir aux principes qui devraient inspirer la coopération en son sein;

10. Toujours dans le cadre de la coopération, ils ont souligné :

i) Son importance suprême pour le développement soutenu des États membres, la consolidation de la Communauté et son image d'organisation internationale et, à cet égard, ils ont demandé aux points focaux de la coopération de s'appliquer à coordonner, systématiser et affiner les mesures en la matière afin d'améliorer l'efficacité des actions entreprises dans la Communauté s'agissant de l'adoption par les bénéficiaires;

ii) L'adoption, à la douzième réunion ordinaire du Conseil des ministres de la CPLP, du Plan indicatif de coopération à moyen terme (PIC), conforme à la Stratégie générale de coopération adoptée à Bissau lors de la sixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CPLP;

Ils ont décidé que le PIC, dont l'objectif est d'appuyer, dans les États membres, les efforts visant à promouvoir le développement humain et à renforcer les capacités, devrait être le principal instrument de coopération multilatérale dans la CPLP et, à ce titre, mobiliser des projets concrets et constructifs pour le développement durable des pays bénéficiaires;

iii) La nécessité d'appuyer les actions de coopération, surtout pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, vu l'importante contribution apportée à cet effet par la Conférence dénommée « Accomplir Bissau – Difficultés et contribution de la CPLP pour réaliser les OMD » et par le débat à son sujet, dans le cadre des « Journées du développement » lancées par le Secrétaire d'État portugais aux affaires étrangères et à la coopération et organisées à l'Instituto Português de Apoio ao Desenvolvimento (Institut portugais d'aide au

développement). Cette conférence, initiative de la présidence guinéenne de la CPLP appuyée par le secrétariat exécutif et par le Portugal, a eu lieu en juin 2008;

iv) Les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième réunions des points focaux de la coopération qui ont permis de recenser et de suivre des projets multilatéraux visant à promouvoir le développement et à éliminer la pauvreté;

v) L'élaboration, conforme aux décisions prises par le douzième Conseil des ministres de la CPLP, du Plan stratégique de la CPLP pour le Timor-Leste, destiné à en aider le développement par la promotion, la popularisation et l'usage de la langue portugaise dans la vie quotidienne et la vie commerciale et professionnelle; et par l'étoffement de la capacité institutionnelle du pays dans des domaines techniques comme la justice et l'administration;

vi) L'importance du Protocole d'accord qui, conclu avec la Commission européenne pendant la présidence portugaise de l'Union européenne, permettra d'élaborer avec elle d'importants projets de coopération et d'harmoniser les procédures;

vii) L'intérêt que présente pour le développement rural l'Accord de coopération entre la CPLP et le Fonds international de développement agricole (FIDA);

viii) Les efforts du secrétariat exécutif de la CPLP pour coordonner les travaux d'élaboration du futur plan stratégique de la CPLP visant à renforcer la coopération en matière de santé (PECS/CPLP), notamment s'agissant du renforcement de la capacité institutionnelle des systèmes de santé de nos États membres.

À cet égard, ils ont encouragé les États Membres à faire, par le biais du Fonds spécial de la CPLP, des contributions financières pour l'élaboration du PECS/CPLP et pour sa mise en œuvre après adoption;

ix) Parallèlement à la septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CPLP, la tenue d'un colloque sur les questions de santé intéressant la société civile des pays de langue portugaise, dû à l'initiative de M. Jorge Sampaio, Ambassadeur itinérant de la CPLP pour les questions de santé et Envoyé spécial de l'ONU pour la lutte contre la tuberculose;

Ils ont entériné les conclusions de ce colloque, contenues dans le document intitulé « Appel à l'action » que M. Sampaio leur a présenté, et par lesquelles ils se sont engagés en particulier à faire le maximum pour lancer un colloque de la société civile sur les questions de santé intéressant les pays de langue portugaise qui aura lieu parallèlement aux conférences des chefs d'État et de gouvernement et pour créer, au secrétariat exécutif de la CPLP et en fonction des conditions et objectifs visés dans ledit document, un sous-comité de suivi des mesures de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, compte tenu de la contribution décisive qu'une société civile active et organisée peut apporter à la réalisation de l'Objectif n° 6 du Millénaire pour le développement;

x) Les travaux du secrétariat exécutif dans le cadre du projet de coopération technique entrepris avec la FAO et portant sur l'élaboration d'un programme de coopération Sud-Sud et Nord-Sud de la CPLP pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

xi) La constitution de partenariat, sanctionné par un protocole de collaboration, entre la CPLP et le Bureau de l'OIT à Lisbonne au moyen d'une plate-forme interactive entre les gouvernements des États membres de la CPLP permettant d'échanger des informations et de comparer leurs expériences dans les domaines de la protection sociale, de l'inspection du travail et de la répression du travail des enfants;

xii) La prise en charge par le Serviço de Estrangeiros e Fronteiras portugais (Service des frontières et des étrangers), pendant la septième réunion des directeurs des services des migrations et des frontières de la CPLP, de la gestion technique de l'observatoire de la CPLP pour le contrôle et l'analyse des flux migratoires, auquel les parties intéressées pourront accéder en 2009 grâce au site de la CPLP;

11. Ils ont pris acte des décisions prises lors des réunions ministérielles sectorielles et autres tenues depuis la sixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2006 en Bissau (appendice I);

12. Ils ont souligné les résultats des décisions ministérielles dans le domaine de la culture et exprimé leur satisfaction de la décision d'organiser une foire culturelle de la CPLP, étroitement liée à la promotion des mesures conçues pour renforcer les industries de création;

13. Ils se sont félicités de la dixième réunion des ministres de la défense, à Dili, et de la création des centres d'excellence pour la formation des formateurs aux opérations de maintien de la paix, à qui il faut encore la reconnaissance internationale, mais qui ont un effet stratégique positif sur le renforcement de l'aspect opérationnel de la CPLP dans le domaine de la défense selon le protocole de Cidade da Praia (2006);

14. Ils ont salué la tenue du Colloque des ministres de l'intérieur de la CPLP, au cours duquel la Déclaration de Lisbonne a été adoptée afin de renforcer la coopération entre ses pays dans les domaines de la sécurité, de l'ordre public, des migrations, des frontières et de la protection civile; ils ont aussi salué l'institutionnalisation du Conseil des chefs de la police de la CPLP et la création du réseau des points focaux de la coopération de la CPLP dans le domaine des affaires intérieures;

15. Ils se sont félicités de la quatrième réunion des ministres de l'environnement de la CPLP au cours de laquelle il a été décidé d'adhérer à l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulée « Plantons pour la planète : campagne pour un milliard d'arbres ». Ils se sont aussi félicités de ce que, parallèlement à la réunion ministérielle, une réunion de représentants d'ONG environnementales aura lieu;

16. Ils ont également exprimé leur satisfaction de la tenue, à Rio de Janeiro, et des conclusions de la première réunion ministérielle sur les femmes et l'action face au VIH/sida intitulée « Alliance entre les pays de langue portugaise vers l'accès universel ». Ils ont en outre pris acte de la Charte de Rio de Janeiro, adoptée au deuxième Congrès de la CPLP sur les MST et le VIH/sida;

17. Ils ont rappelé l'importance de la promotion de l'égalité des sexes dans la CPLP, aspect que la Communauté doit incorporer dans ses politiques, stratégies, projets et programmes de coopération afin de pouvoir : i) renforcer les mesures d'éducation et d'édification des capacités pour les femmes; ii) promouvoir la

reconnaissance de leur travail dans la famille, le secteur non structuré de l'économie; iii) assurer l'accès aux soins de santé, à la planification familiale et à l'éducation et une lutte efficace contre la féminisation du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose; et iv) promouvoir la prévention et la répression des violences sexistes;

18. Ils ont préconisé l'organisation du Colloque sur l'énergie renouvelable et la protection de l'environnement qui, selon la résolution adoptée à la onzième réunion ordinaire du Conseil des ministres de la CPLP, doit avoir lieu en octobre 2008;

19. Ils ont pris acte de la décision, prise à la onzième session ordinaire de son Conseil des ministres, d'élaborer une politique de la CPLP pour les océans, et souligné que la prise précoce de décisions techniques en la matière pourrait être dans l'intérêt de tous si elles sont appliquées promptement.

Ils ont donc invité les États Membres à réunir les ministres chargés de la coordination nationale des affaires maritimes afin de coordonner leurs idées dans les forums internationaux de la communauté et de suivre les actions nécessaires à la gestion durable des océans. Ils ont aussi préconisé la création d'un centre d'études maritimes de la CPLP – lieu de partage des informations et des connaissances sur la mer – pour réunir les centres de recherche universitaires des États membres afin de stimuler la production scientifique en établissant un réseau d'information et en harmonisant les bases de données;

20. Ils ont pris note avec satisfaction de la deuxième réunion, en juin 2008, des observateurs consultatifs et du secrétariat exécutif de la CPLP, tribune privilégiée de dialogue avec la société civile de ses États membres. À cet égard, ils ont rappelé l'importance de ces observateurs pour rapprocher la CPLP de la société civile dans la participation à la mise en œuvre des projets entrepris par celle-là;

21. Ils ont exprimé leur satisfaction du protocole de coopération conclu en avril 2008 par le secrétariat exécutif de la CPLP avec la Division de l'information et des médias de l'Organisation des Nations Unies, afin de renforcer les relations entre les services des communications et de l'information des deux organisations;

22. Les participants à la Conférence se sont félicités des initiatives que l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe ont prises récemment à l'initiative du Gouvernement brésilien dans le domaine du cybergouvernement, compte tenu des possibilités de promouvoir le développement et la langue portugaise offertes par les technologies de l'information, et qui ont pour but de permettre aux organismes publics de ces pays d'établir des liens entre eux pour échanger des connaissances et développer leur outillage informatique à l'aide de logiciels gratuits. Ils ont recommandé, à cet égard, que des mécanismes soient créés pour renforcer la coopération dans les domaines du cybergouvernement, de la gouvernance de l'Internet et de la technologie de l'information dans la CPLP;

23. En ce qui concerne la promotion et la diffusion de la langue portugaise :

i) Ils ont pris note de l'ensemble des projets de l'Instituto Internacional da Língua Portuguesa (IILP) (Institut international de la langue portugaise) présenté au Comité permanent de dialogue et ont réaffirmé qu'il fallait d'urgence appuyer financièrement et techniquement les initiatives de l'Institut tendant à promouvoir le rayonnement de la langue portugaise;

ii) Ils ont également pris note des deuxième et troisième réunions du Conseil scientifique de l'IILP, tenues respectivement à Praia, les 3 et 4 juillet 2007, et à Lisbonne, du 2 au 4 juillet 2008;

iii) Ils se sont félicités de l'initiative que le secrétariat exécutif de la CPLP, l'IILP et l'União latina (Union latine) ont prise conjointement et d'organiser un concours intitulé « Let us finish this Tale », qui a adopté certains des objectifs de la CPLP, à savoir encourager et promouvoir les échanges de jeunes, en particulier, dans le domaine de l'enseignement, de la culture et du rayonnement de la langue portugaise;

iv) Ils ont demandé instamment aux États membres de continuer à mettre en place des mécanismes et des formes de coopération qui permettent de faire du portugais une langue officielle ou de travail des organismes multilatéraux régionaux, en ce qui concerne notamment leur documentation et leurs sites Web;

v) Ils se sont engagés à ne ménager aucun effort pour aider le Timor-Leste, dont la situation particulière fait qu'il y est difficile d'apprendre le portugais. Ils se sont félicités du succès de la deuxième Foire du livre portugais qui est tenue à Dili du 19 au 30 avril 2008 et continuent d'encourager les États membres de la CPLP à participer à des initiatives similaires;

vi) Ils se sont félicités de ce que la Journée de la langue portugaise célébrée à l'UNESCO l'ait été pour la troisième année consécutive dans le cadre de la coopération entre la CPLP et d'autres organismes internationaux;

vii) Ils se sont félicités de la ratification de l'Accord sur l'orthographe et des protocoles y relatifs par Sao Tomé-et-Principe et le Portugal et ont demandé aux États membres qui avaient déjà ratifié l'Accord d'adopter les mesures nécessaires pour qu'il entre en vigueur;

viii) Ils ont pris note de la 7^e Réunion des trois espaces linguistiques, tenue à Lisbonne sous les auspices de la CPLP, et souligné l'importance du multilinguisme et de la ratification, par les États membres, de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ils ont engagé instamment les États membres à continuer de s'attacher à appliquer les décisions relatives : a) à l'interintelligibilité des langues; b) au multilinguisme; c) à la création d'une base de données terminologiques multilingue; d) à l'utilisation de panneaux indicateurs multilingues dans les États membres; et e) aux industries culturelles;

ix) Ils se sont félicités de la récente création du Fonds pour le développement et promotion de la langue portugaise par le Gouvernement portugais et ont engagé instamment les autres États membres de la CPLP à promouvoir conjointement la langue portugaise à l'aide de politiques particulières et globales, vu l'urgente nécessité de coordonner efficacement les politiques linguistiques des États membres de la Communauté, en insistant sur les possibilités qu'offre Internet en matière de communication et de transmission des connaissances, afin que le patrimoine commun que constitue la langue portugaise puisse jouer un rôle économique, social et culturel important dans la mondialisation au XXI^e siècle;

24. Les participants à la Conférence se sont félicités de l'organisation de la Semaine de la CPLP, initiative lancée par le Président bissau-guinéen avec le concours du secrétariat exécutif de la Communauté et des ambassades de ses États membres à Lisbonne, qui a pour but de rapprocher la CPLP de la société civile et

qui a proposé diverses activités culturelles, allant d'expositions d'œuvres d'art et d'ateliers musicaux à des colloques sur la CPLP et la « lusophonie »;

25. Ils se sont déclarés satisfaits du lancement du site Web de la CPLP et de ses pages d'information sur l'environnement à l'occasion de la quatrième Conférence des ministres de l'environnement de la CPLP et ont souligné qu'il fallait diffuser autant d'informations que possible sur Internet pour que les populations et leurs diasporas puissent être mieux informées des décisions et des activités de la Communauté;

26. Ils ont pris note des résolutions suivantes du Conseil des ministres :

- i) Octroi du statut d'observateur associé à la République du Sénégal;
- ii) Approbation de la demande d'admission d'États membres à des organismes d'organisations internationales;
- iii) Participation de la CPLP à la lutte contre le VIH/sida;
- iv) Fonctionnement temporaire des centres régionaux d'excellence;
- v) Octroi du statut consultatif d'observateur auprès de la CPLP;
- vi) Renforcement de la participation de la société civile aux activités de la CPLP;
- vii) Administrations locales et CPLP;
- viii) Circulation des biens culturels;
- ix) Innocuité des produits alimentaires;
- x) Conseil d'entreprise de la CPLP;
- xi) Instituto Internacional da Lingua Portuguesa (IILP);
- xii) Budget de fonctionnement du secrétariat exécutif de la CPLP pour 2008;
- xiii) Budget de fonctionnement de l'IILP pour 2008;
- xiv) Rapport sur l'audit commun des états financiers de la CPLP en 2007;

27. Ils ont adopté les déclarations suivantes :

- i) Déclaration sur « La langue portugaise : un patrimoine commun, un avenir commun »;
- ii) Remerciements adressés au Secrétaire exécutif de la CPLP;
- iii) Remerciements adressés au Secrétaire exécutif adjoint de la CPLP;

28. Ils ont remercié le Gouvernement angolais des efforts qu'il déploie pour reconstruire les infrastructures de l'Angola et s'acquitter des autres tâches énoncées dans son programme, qui ont permis à l'Angola d'obtenir d'excellents résultats économiques, politiques et sociaux et de se développer économiquement depuis que la paix y est rétablie. Ils l'ont en outre félicité des mesures qu'il a prises pour préparer les prochaines élections législatives nationales, qui donnent à espérer que ces élections se dérouleront dans un climat de paix. Ce sentiment contribue à la consolidation de l'esprit démocratique dans le pays et encourage donc la société civile à participer activement aux élections. Enfin, ils ont remercié les autorités angolaises d'avoir invité une équipe d'observateurs électoraux de la Communauté

des pays de langue portugaise à surveiller le déroulement des élections qui se tiendront en septembre 2008;

29. Ils ont réaffirmé leur soutien à la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, estimant en effet qu'il est indispensable de reconstruire l'infrastructure institutionnelle, sociale et économique des pays sortant de conflits pour en assurer le relèvement et éviter qu'ils soient à nouveau en proie à des conflits. Ils se sont félicités de la décision de la Commission de consolidation de la paix d'inscrire la Guinée-Bissau à son ordre du jour et ont remercié le Brésil, qui est chargé de coordonner les travaux de la Commission concernant la Guinée-Bissau, de s'être engagé à faire en sorte que ces travaux se traduisent par des résultats concrets pour la Guinée-Bissau – le quatrième pays au monde à recevoir le plus d'aide de lui au titre de la coopération technique et le deuxième en Afrique. Ils ont dit espérer que la Commission ferait progressivement office d'organe central du système des Nations Unies en ce qui concerne l'aide au redressement que la communauté internationale apporte aux pays sortant d'un conflit;

30. Ils ont félicité le Cap-Vert de sa radiation de la liste des pays les moins avancés, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009, de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a pris effet le 23 juillet 2008, ainsi que du partenariat spécial qu'il a établi avec l'Union européenne depuis novembre 2007. Ils ont noté avec satisfaction que, selon les informations fournies par le Cap-Vert, la communauté internationale suivait le processus de reclassement de cet État membre dans le cadre d'un groupe d'appui à la transition, qui avait recommandé que l'on prenne certaines mesures pour aider le Cap-Vert à s'adapter à son nouveau statut;

31. Ils ont pris note avec satisfaction des efforts déployés par le Gouvernement guinéen pour assurer au pays une stabilité politique complète, relever son économie et mettre un terme à l'utilisation du territoire national comme plaque tournante du trafic de stupéfiants et ils ont appelé la communauté internationale à appuyer le processus électoral et les réformes en cours dans les domaines de la défense et de la sécurité, de la justice et de la fonction publique, conditions fondamentales de la normalisation de la vie publique et du développement économique et social de la Guinée-Bissau.

Ils ont réaffirmé que la Guinée-Bissau devait être maintenue à l'ordre du jour de la communauté internationale et, à cet effet, que ses partenaires extérieurs devaient s'engager à appuyer ses efforts de développement, et ils ont mis en garde contre la gravité des répercussions de la crise économique internationale actuelle sur les secteurs économiques et sociaux de pays moins développés et fragiles, tels que la Guinée-Bissau;

32. Ils ont félicité le Gouvernement de la République du Mozambique des progrès économiques et sociaux du pays, qui contribuaient à améliorer les conditions de vie des populations, malgré les difficultés causées par les calamités naturelles, l'augmentation constante des prix du carburant et des produits alimentaires et la raréfaction de ces derniers sur le marché mondial;

33. Ils ont salué la stratégie commune Union européenne (UE)-Afrique relative aux grands domaines d'intérêt commun aux deux entités – paix et sécurité, gouvernance et droits de l'homme, commerce, intégration régionale et développement – adoptée lors de la présidence portugaise de l'Union européenne.

Ils ont félicité le Portugal d'avoir organisé avec succès le deuxième sommet UE-Afrique, tenu à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007;

Ils ont également salué le premier sommet UE-Brésil, tenu à Lisbonne le 4 juillet 2007, au début de la présidence portugaise de l'Union européenne, et se sont félicités de la constitution, à cette occasion, d'un partenariat stratégique et de la décision de renforcer le dialogue politique au plus haut niveau;

34. Ils ont félicité les autorités de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe des efforts qu'elles ont déployés pour résoudre la crise politique récente, qui leur ont permis de former un nouveau Gouvernement sans convoquer de nouvelles élections et d'éviter à l'économie affaiblie du pays d'avoir à supporter des coûts humains et financiers trop lourds. Ils ont en outre félicité la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe de ses résultats positifs dans la lutte contre le paludisme, facteur qui contribuera à la réalisation de l'un des objectifs du Millénaire pour le développement;

35. Ils ont salué la volonté constante des États membres de promouvoir la paix, la stabilité et l'harmonie au Timor-Leste.

Ils ont également salué les efforts déployés par le Gouvernement, la Présidence, le Parlement national et le peuple du Timor-Leste pour rétablir la paix et la stabilité du pays et développer son économie;

36. Ils ont élu à l'unanimité M. Domingos Simões Pereira Secrétaire exécutif de la CPLP pour un mandat de deux ans, lui ont exprimé leur confiance et l'ont assuré de leur ferme soutien dans l'exercice de ses fonctions, et ils ont accueilli avec satisfaction la nomination de M. Helder Vaz Lopes au poste de Directeur général du Secrétariat exécutif;

37. Ils ont accepté avec reconnaissance l'offre de la République du Cap-Vert d'accueillir la quatorzième réunion ordinaire du Conseil des ministres de la CPLP, qui se tiendra à Cidade da Praia en 2009.

Ils ont également accepté avec reconnaissance l'offre de la République d'Angola d'accueillir la huitième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté, qui se tiendra en 2010;

38. Ils ont félicité les autorités portugaises des excellentes dispositions qu'elles ont prises pour accueillir la Conférence et leur ont exprimé leur sincère gratitude pour le généreux accueil et l'hospitalité qu'elles ont accordés à tous les participants à la septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise.

Fait et signé à Lisbonne, le 25 juillet 2008.

Pour la République d'Angola
 Pour la République fédérative du Brésil
 Pour la République du Cap-Vert
 Pour la République de Guinée-Bissau
 Pour la République du Mozambique
 Pour la République du Portugal
 Pour la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe
 Pour la République démocratique du Timor-Leste

Appendice

- 1) Troisième Réunion des chefs de la police des pays membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) (Brasilia, 10 juillet 2008);
- 2) Quatrième Réunion technique sur les télécommunications (Cidade da Praia, 10 et 11 juillet 2008);
- 3) Dixième Réunion des ministres de la défense des pays membres de la CPLP (Dili, 16-20 mai 2008);
- 4) Première Réunion des directeurs de la politique de défense nationale des pays membres de la CPLP (Dili, 16 mai 2008);
- 5) Cinquième Assemblée générale de l'Organisation des hautes instances de supervision de la CPLP (Porto, 8 et 9 mai 2008);
- 6) Quatrième Réunion ministérielle de la CPLP sur l'environnement (Luanda, 24 avril 2008);
- 7) Neuvième Congrès mondial de l'Association des chimistes et pharmaciens de langue portugaise (Praia, 23-25 avril 2008);
- 8) Premier Congrès des journalistes économiques de la CPLP (Malanje, 21 et 22 avril 2008);
- 9) Dixième Réunion des chefs d'état-major des armées des pays membres de la CPLP (Brasilia, 15-17 avril 2008);
- 10) Deuxième Congrès de la CPLP sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida dans ses pays membres (Rio de Janeiro, 14-17 avril 2008);
- 11) Première Réunion des ministres de la santé des pays membres de la CPLP (Praia, 11 et 12 avril 2008);
- 12) Septième Réunion des économistes de langue portugaise (Maputo, 9-11 avril 2008);
- 13) Premier Forum des ministres de l'intérieur des pays membres de la CPLP (Lisbonne, 8 et 9 avril 2008);
- 14) Deuxième Réunion des chefs de la police des pays membres de la CPLP (Lisbonne, 8 avril 2008);
- 15) Première Réunion ministérielle de la CPLP sur les mesures concernant le VIH/sida et les femmes intitulée : « Constitution d'alliances entre les pays de langue portugaise en vue de l'accès universel » (Rio de Janeiro, 24 et 25 mars 2008);
- 16) Troisième session ordinaire de la Conférence des ministres de la pêche des pays membres de la CPLP (Maputo, 6 et 7 mars 2008);
- 17) Atelier international sur le climat, les ressources naturelles et les applications au sein de la CPLP : Partenariats dans le domaine du climat et de l'environnement (Sal Island, 29 février au 7 mars 2008);
- 18) Onzième Conférence des ministres de la justice des pays membres de la CPLP (Bissau, 11 et 12 février 2008);

- 19) Huitième Réunion des ministres du travail et des affaires sociales des pays membres de la CPLP (Dili, 11 et 12 février 2008);
- 20) Première Réunion des organes exécutifs de l'administration électorale des États membres de la CPLP (10-14 décembre 2007);
- 21) Sixième Réunion des ministres de la culture des pays membres de la CPLP (Praia, 2-4 novembre 2007);
- 22) Dix-septième Réunion de Lisbonne avec les délégations des pays africains de langue portugaise et du Timor-Leste dans le cadre de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale (Lisbonne, 16 octobre 2007);
- 23) Séminaire consacré aux échanges d'émissions télévisées entre les télévisions publiques de langue portugaise et TV CPLP (la télévision de la CPLP) (Lisbonne, 16 octobre 2007);
- 24) Quatrième Forum des parlements des pays de langue portugaise (Bissau, 13 et 14 octobre 2007);
- 25) Deuxième Réunion des représentants des pompiers des pays de langue portugaise, au cours de laquelle a été créée l'União dos Bombeiros dos Países de Língua Portuguesa (UBPLP) (Union des pompiers des pays de langue portugaise) (Lisbonne, 11 octobre 2007);
- 26) Premier Colloque sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle vue sous l'angle de la coopération et de développement au sein de la CPLP (Luanda, 4 et 5 octobre 2007);
- 27) Premier Congrès des pays de langue portugaise et de Galice sur l'environnement (Saint-Jacques de Compostelle, 27 septembre 2007);
- 28) Congrès des pays de langue portugaise sur la longévité et la santé (Institut d'hygiène et de médecine tropicale) (Lisbonne, 21 septembre 2007);
- 29) Quatrième Réunion des fondations de la CPLP (Luanda, 20 et 21 septembre 2007);
- 30) Troisième Réunion des membres du Club Rotary des pays de langue portugaise (Atibaia (Brésil), 1^{er} septembre 2007);
- 31) Première Réunion des notaires et conservateurs des hypothèques de langue portugaise (Praia, 23-25 juillet 2007);
- 32) Réunion extraordinaire des ministres des sports et de la jeunesse des États membres de la CPLP (Mindelo, 28-30 juin 2007);
- 33) Conférence sur les questions de sécurité et de coopération internationales se posant dans le cadre de la CPLP (Lisbonne, 26 juin 2007);
- 34) Premier Séminaire sur les principales maladies endémiques dans les pays membres de la CPLP (Brasilia, 11-15 juin 2007);
- 35) Dix-septième Réunion de l'Association des universités des pays de langue portugaise (Praia, 11-14 juin 2007);
- 36) Quinzième Forum de l'Association des opérateurs postaux et de télécommunications des pays de langue portugaise (Maputo, 24 avril 2007);

- 37) Assemblée générale de l'AICEP (Maputo, 23 avril 2007);
- 38) Neuvième Réunion des chefs d'état-major des armées des pays membres de la CPLP (Luanda, 10-12 avril 2007);
- 39) Première Réunion des coordonnateurs de la lutte contre l'exploitation du travail des enfants dans les pays membres de la CPLP (Lisbonne, 28 mars 2007);
- 40) Première Réunion ordinaire des chefs de la police des pays membres de la CPLP (Luanda, 26 et 27 mars 2007);
- 41) Table ronde sur les échanges d'émissions télévisées entre les opérateurs de télévision publique des pays de langue portugaise et TV CPLP (Lisbonne, 5-7 mars 2007);
- 42) Quatrième Réunion des ministres du tourisme des pays membres de la CPLP (Lisbonne, 25 janvier 2007);
- 43) Troisième Congrès international des médecins des pays membres de la CPLP (Luanda, 23-26 janvier 2007);
- 44) Conférence du réseau de femmes du Forum des parlements des pays de langue portugaise (Luanda, 15 et 16 décembre 2006);
- 45) Première Réunion des entités chargées de contrôler les forces de sécurité sur le plan civil dans les pays de langue portugaise (Lisbonne, 12 et 13 décembre 2006);
- 46) Neuvième Réunion des ministres des sports des pays membres de la CPLP (Cidade de Salvador – Bahia, 6 et 7 décembre 2006);
- 47) Première Réunion des instituts d'administration publique des pays membres de la CPLP (Lisbonne, 6 décembre 2006);
- 48) Premier Congrès de la communauté médicale de langue portugaise (Praia, 27-29 novembre 2006);
- 49) Troisième Réunion des gouverneurs des banques centrales des pays membres de la CPLP (Luanda, 6 novembre 2006);
- 50) Cinquième Réunion des ministres de la culture des pays membres de la CPLP (Bissau, 28 et 29 octobre 2006);
- 51) Quatrième Réunion technique sur les télécommunications (Maputo, 19 et 20 octobre 2006);
- 52) Vingt et unième Conférence des directeurs généraux des douanes des pays membres de la CPLP (Lobito, 9-12 octobre 2006);
- 53) Premier Séminaire sur le traitement du paludisme dans les pays de langue portugaise (Lisbonne, 9-11 octobre 2006);
- 54) Premiers jeux de la Lusophonie (Macao, 7-15 octobre 2006);
- 55) Deuxième Réunion des directeurs des infrastructures routières des pays membres de la CPLP (Lisbonne, 3 octobre 2006);
- 56) Troisième Réunion des fondations lusophones (Luanda, septembre 2006);
- 57) Septième Réunion des secrétariats généraux des parlements des pays de langue portugaise (Brasilia, 26-29 septembre 2006);

- 58) Neuvième Réunion des ministres de la défense des pays membres de la CPLP (Praia, 14 et 15 septembre 2006);
 - 59) Septième Réunion des ministres du travail et des affaires sociales des pays membres de la CPLP (Bissau, 4 et 5 septembre 2006);
 - 60) Quatrième Assemblée générale de l'Organisation des hautes instances de supervision de la CPLP (Maputo, 21 juillet 2006).
-